



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120327

SEMIE - MODE DE GOUVERNANCE - SUBSTITUTION D'UN CONSEIL
D'ADMINISTRATION AUX DIRECTOIRE ET CONSEIL DE
SURVEILLANCE

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
02 juillet 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN

SECRETARIAT GENERAL

**SEMIE - MODE DE GOUVERNANCE - SUBSTITUTION D'UN
CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX DIRECTOIRE ET CONSEIL DE
SURVEILLANCE**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La SEMIE, Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière et Economique de la Ville de NIORT, créée en 1970, était gérée jusqu'en 2002 par un conseil d'administration.

Le 25 octobre 2002, le Conseil municipal a délibéré en faveur d'un mode de gouvernance assuré par un directoire et un conseil de surveillance. Cette décision était motivée par le souci de limiter la responsabilité de l'élu président de la SEM à un contrôle de l'action des directeurs, ces derniers assurant au quotidien la gestion de la société et étant seuls responsables de leurs actes de gestion.

La SEMIE doit aujourd'hui évoluer pour devenir un outil de la Ville et de son territoire en matière d'immobilier social, d'aménagement et d'activité économique apte à se positionner sur des projets répondant à la politique locale de logement social et de développement urbain.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'opter pour le retour à une gouvernance de la SEMIE par un conseil d'administration qui restituera les élus dans leur responsabilité et donnera pleine capacité aux représentants de la Collectivité d'intervenir dans les actes de gestion.

Par ailleurs, la SEMIE aura à décider de l'organisation de ses fonctions de direction, dès la constitution de son conseil d'administration.

Il sera proposé au conseil d'administration d'opter pour une dissociation des fonctions de présidence et de direction générale afin d'opérer une distinction entre les responsabilités attachées à l'une et l'autre de ces fonctions.

Si vous en êtes d'accord, les représentants de la Ville au sein de la SEMIE pourront se prononcer en assemblée générale puis en conseil d'administration en faveur de ces modifications.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe d'une nouvelle gouvernance de la SEMIE par la mise en place d'un conseil d'administration en lieu et place du directoire et du conseil de surveillance ;
- permettre ainsi aux représentants de la Ville de voter en ce sens à l'assemblée générale de la SEMIE qui aura à délibérer sur les modifications de mode de direction de la société ;
- mandater les représentants de la Ville pour se prononcer au sein du conseil d'administration en faveur de la dissociation entre les fonctions du Président et du Directeur général ;

- confirmer l'autorisation aux représentants de la Ville d'exercer tous mandats au sein de la SEM et, par conséquent, de se porter notamment candidats à la présidence ou à la direction générale.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER